

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 10 Octobre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Dix du mois d'Octobre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois d'Octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule
Étaient absents : Mme DELANNOY Delphine
Mme CUILHE Sandrine
Mme TROUILH Françoise
Excusés : Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme Pascal ROUDIER a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer
Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D50/2023
Code 4-5
Vote : Unanimité

Instauration de la prime pouvoir d'achat au bénéfice des agents de la commune

M. BASTIANINI explique qu'il est proposé d'approuver le principe du versement de cette prime au profit des agents de la commune. Toutefois, le décret portant la création de la prime pour la fonction publique territoriale n'étant pas encore clairement sécurisé, les conditions d'application ne le sont pas non plus et devront être précisées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le principe de l'instauration de la prime pouvoir d'achat au bénéfice des agents de la commune de Soues.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :